



**Monsieur Olivier VERAN**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**  
14, avenue Duquesne  
75 350 PARIS

Assemblée nationale, le 7 octobre 2021

Monsieur le Ministre,

**En cette journée de grève et de mobilisation des sages-femmes, nous tenons à vous adresser ce courrier afin de vous alerter sur leur malaise grandissant, alors qu'elles sont confrontées à la fois à un manque de reconnaissance de leur profession et à un manque de moyens au quotidien pour accomplir leur travail dans des conditions satisfaisantes.**

Alors qu'elles cherchent à faire entendre leur voix, à la fois pour elles-mêmes et pour toutes les femmes, enfants à naître et nouveau-nés, il est urgent d'écouter leur cri d'alarme et d'apporter enfin des réponses à la hauteur de leurs attentes.

Les sages-femmes sont fatiguées de manifester sans que leurs revendications ne soient jamais entendues.

Il convient tout d'abord de rappeler que **le code de la santé publique reconnaît la profession de sage-femme comme une profession médicale. Malgré cela, les sages-femmes ne sont pas reconnues comme telles, notamment au sein de la fonction publique hospitalière, ce qui constitue une véritable injustice.** Ces hommes et ces femmes ont vu leurs compétences et leurs missions considérablement élargies ces dernières années, notamment en obstétrique-gynécologie-orthogénie-pédiatrie pour pallier le manque de médecins, sans obtenir pour autant des moyens à la mesure des besoins que nécessitent ces évolutions.

**Les rémunérations au sein de cette profession, notamment, sont trop basses compte tenu du niveau de responsabilité et de compétences, des actes pratiqués, ainsi que des cinq années d'études requises pour exercer.** Il est urgent de répondre à ce manque de reconnaissance, qui entraîne également un manque de visibilité et d'attractivité de la profession, par des mesures fortes.

A ces rémunérations trop basses s'ajoutent des contrats souvent précaires ; dans certaines maternités, plus de la moitié des sages-femmes sont contractuelles, des contrats qui peuvent durer des années malgré des postes vacants.

De plus, les **fermetures des lits et des petites maternités de proximité** entraînent pour elles une surcharge de travail, des difficultés d'organisation et compliquent leur prise en charge des femmes, des couples, des bébés (1/3 des maternités en France ont fermé depuis 1975). En raison du **manque de personnel dans de nombreuses structures**, des sages-femmes se retrouvent parfois seules dans les urgences d'un service de maternité, à gérer cinq à dix femmes ou couples, aux problèmes de santé et profils variés.

Le Collège national des gynécologues et obstétriciens de France (CNGOF) lui-même se déclare "très inquiet de la situation dans laquelle se trouvent déjà nombre de maternités publiques ou privées" en France, structures dans lesquelles les "sages-femmes jouent un rôle fondamental", et alerte sur le fait qu'"il est urgent de rendre les carrières hospitalières des sages-femmes plus attractives", car « il en va de la santé des femmes et des nouveau-nés du pays. » Certaines situations nécessitent une surveillance accrue ou une réaction en urgence, d'autres nécessitent du temps et de l'empathie (fausse couche...) : c'est la santé et le bien-être des patients qui est en jeu. **De nombreuses sage-femmes réclament ainsi une augmentation des effectifs dans les maternités, afin d'offrir un accompagnement de qualité aux femmes enceintes, à la hauteur des enjeux de santé physique et psychique entourant une grossesse ou l'arrivée d'un bébé.**

Les revendications des sage-femmes vont en effet bien au-delà de leur intérêt personnel. A ce jour, 1,6 million de femmes âgées de 15 à 49 ans résident dans une commune sous-dense en sages-femmes, 968 000 femmes vivent à 45 minutes ou plus de la maternité la plus proche, et **167 000 femmes en âge de procréer rencontrent ces deux difficultés dans le domaine de la grossesse et de l'accouchement, vivant ainsi dans ce que l'on peut appeler un désert obstétrical.** Une proportion qui passe à 5,4% de la population si le seuil d'éloignement est raccourci à 30 minutes. Or ce cumul d'une faible accessibilité aux unes (les sages-femmes) et d'un éloignement aux autres (les maternités) peut entraîner des difficultés de suivi de grossesse extrêmement préjudiciables.

À l'heure où les inégalités sociales et territoriales de la santé se creusent et où l'attractivité des métiers du soin se complique, **la situation des sages-femmes est préoccupante et constitue un enjeu majeur de santé publique et de démographie.** Il est urgent de reconnaître la place essentielle qui est la leur dans le système de soin et de leur donner les moyens d'exercer au plus près des besoins des femmes et des familles.

**Nous vous sollicitons donc en ce jour afin de savoir quelles mesures votre ministère entend prendre en matière de reconnaissance et de revalorisation de ces personnels, dont les missions au quotidien sont d'une utilité sociale primordiale pour toute la société française.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Fabien DI FILIPPO  
*Député de la Moselle*

Eric CIOTTI  
*Député des Alpes-Maritimes*

Constance LE GRIP  
*Députée des Hauts-de-Seine*

Emmanuelle ANTHOINE  
*Députée de la Drôme*

Pierre CORDIER  
*Député des Ardennes*

Geneviève LEVY  
*Députée du Var*

Julien AUBERT  
*Député du Vaucluse*

Josiane CORNELOUP  
*Députée de Saône-et-Loire*

David LORION  
*Député de la Réunion*

Edith AUDIBERT  
*Députée du Var*

Claude DE GANAY  
*Député du Loiret*

Véronique LOUWAGIE  
*Députée de l'Orne*

Thibault BAZIN  
*Député de Meurthe-et-Moselle*

Bernard DEFLESSELLES  
*Député des Bouches-du-Rhône*

Emmanuel MAQUET  
*Député du Var*

Valérie BEAUVAIS  
*Députée de la Marne*

Vincent DESCOEUR,  
*Député du Cantal*

Gérard MENUET  
*Député de l'Aube*

Philippe BENASSAYA  
*Député des Yvelines*

Eric DIARD  
*Député des Bouches-du-Rhône*

Philippe MEYER  
*Député du Bas-Rhin*

Anne-Laure BLIN  
*Députée du Maine-et-Loire*

Julien DIVE  
*Député de l'Aisne*

Maxime MINOT  
*Député de l'Oise*

Emilie BONNIVARD  
*Députée de Savoie*

Marianne DUBOIS  
*Députée du Loiret*

Éric PAUGET  
*Député des Alpes-Maritimes*

Ian BOUCARD  
*Député du Territoire de Belfort*

Virginie DUBY-MULLER  
*Députée de Haute-Savoie*

Guillaume PELTIER  
*Député du Loir-Et-Cher*

Sylvie BOUCHET BELLECOURT  
*Députée de Seine-et-Marne*

Pierre-Henri DUMONT  
*Député du Pas-De-Calais*

Bernard PERRUT  
*Député du Rhône*

Jean-Luc BOURGEAUX  
*Député d'Ille-et-Vilaine*

Jean-Jacques FERRARA  
*Député de Corse-du-Sud*

Christelle PETEX-LEVET  
*Députée de Haute-Savoie*

Bernard BOULEY  
*Député de l'Essonne*

Nicolas FORISSIER  
*Député de l'Indre*

Bérengère POLETTI  
*Députée des Ardennes*

Marine BRENIER  
*Députée des Alpes-Maritimes*

Annie GENEVARD  
*Députée du Doubs*

Nathalie PORTE  
*Députée du Calvados*

Xavier BRETON  
*Député de l'Ain*

Philippe GOSELIN  
*Député de la Manche*

Aurélien PRADIE  
*Député du Lot*

Bernard BROCHAND  
*Député des Alpes-Maritimes*

Michel HERBILLON  
*Député du Val-de-Marne*

Alain RAMADIER  
*Député de Seine-Saint-Denis*

Fabrice BRUN  
*Député de l'Ardèche*

Yves HEMEDINGER  
*Député du Haut-Rhin*

Julien RAVIER  
*Député des Bouches-du-Rhône*

Jacques CATTIN  
*Député du Haut-Rhin*

Patrick HETZEL  
*Député du Bas-Rhin*

Robin REDA  
*Député de l'Essonne*

Gérard CHERPION  
*Député des Vosges*

Mansour KAMARDINE  
*Député de Mayotte*

Frédéric REISS  
*Député du Bas-Rhin*

Dino CINIERI  
*Député de la Loire*

Marc LE FUR  
*Député des Côtes d'Armor*

Vincent ROLLAND  
*Député de Savoie*

Raphaël SCHELLENBERGER  
*Député du Haut-Rhin*

Jean-Marie SERMIER  
*Député du Jura*

Nathalie SERRE  
*Députée du Rhône*

Michèle TABAROT  
*Députée des Alpes-Maritimes*

Robert THERRY  
*Député du Pas-de-Calais*

Laurence TRASTOUR-ISNART  
*Députée des Alpes-Maritimes*

Pierre VATIN  
*Député de l'Oise*

Michel VIALAY  
*Député des Yvelines*

Stéphane VIRY  
*Député de l'Oise*

Jean-Pierre VIGIER  
*Député de la Haute-Loire*